

## POLITIQUE ET POPULATION EN ALGERIE

Ahmed Malek BAHRI \*

Voilà un sujet (1) dont le champ est d'une vaste étendue et la complexité de taille.

Si nous définissons la politique comme un ensemble de choix qui engagent tous les aspects de la vie en société, le volume et la composition de la population n'échappent pas à son emprise.

Certaines mesures dictées par les impératifs autres que démographiques appartiennent à la politique de population.

Recenser les mesures directes et indirectes, leurs effets sur la population dans le temps et l'espace constitue un travail que ne peut entreprendre avec quelque chance de succès, qu'un expert versé à la fois en science économique, en politique, en sociologie...

Un statisticien, confronté à ce problème, ne peut, devant le manque d'informations, qu'avancer peu de faits saillants.

Le problème, difficile à traiter, concerne l'optimum de population. A la fois pour des raisons théoriques (arbitrage entre l'économie et la puissance) et pratiques (carence des données statistiques) nous le laisserons de côté.

Nous passerons en revue, comme le suggère A. SAUVY, dans sa théorie générale de la population :

- La politique sanitaire et sociale
- La politique fiscale
- La politique de migration (2)
- Les perspectives de développement.

---

(\*) *Ingénieur statisticien - économiste. Conseiller technique près du commissariat national de recensement de la population.*

(1) Cette communication a été faite au colloque de démographie maghrébine - Tunis - 5. 10 janvier 1969.

(2) Cette étude a été rédigée avant la signature de l'accord franco-algérien sur la main-d'œuvre signé à Alger, le 27 décembre 1968.

Auparavant passons en revue rapidement quelques caractéristiques de la population algérienne :

Le recensement de 1966 donne un effectif de 12.102.000

réparti en — Hommes : 6.079.900 (50,2 %)

— Femmes : 6.022.100 (49,8 %)

98,4 % de la population est de nationalité algérienne.

Ont été recensés 274.700 résidents absents à l'étranger, dont 18.400 femmes.

88 % de ces absents vivent en France.

La densité de population, présentée par ailleurs, se dégrade du nord au sud suivant les différences de climat et de végétation.

Ont été provisoirement classés en urbains et semi-urbains 4.699.200 individus (38 %).

En ruraux et semi-ruraux 7.402.800 (62 %).

La pyramide des âges montre la jeunesse de cette population :

0-14 ans 5.706.000 (47 %)

15-64 ans 5.839.600 (48 %)

65 ans et plus 556.400 (5 %)

Par ailleurs, on estime le taux de natalité à 50 ‰

le taux de mortalité à 18 ‰

Soit un taux de croissance naturelle de 32 ‰

### 1 — Politique sanitaire et sociale :

La mortalité semble avoir décré notablement entre les 2 guerres mondiales et surtout après la seconde, constate J. BREIL dans « la population algérienne » (documentation française 1957). Le phénomène le plus marquant est la baisse de la mortalité infantile exogène, due à l'usage des antibiotiques et à une meilleure distribution du lait.

Le manque d'informations statistiques n'autorise pas un jugement sérieux sur la mortalité consécutive à la guerre de libération, son niveau actuel et sa tendance, malgré une forte présomption à une baisse.

En tout cas, il faut noter l'effort déployé en matière d'infrastructure sanitaire d'après le tableau suivant :

Ces quelques indications montrent la disparité régionale classique (concentration sur la côte au détriment de l'intérieur) et l'ampleur relative de la chute en matière sanitaire consécutive à l'indépendance, malgré un effort certain du développement de l'infrastructure (accroissement du nombre de lits organisés). Cette chute est d'ailleurs contre-

balancée par un effet de substitution : les Algériens ont davantage accès, après l'indépendance, à l'infrastructure sanitaire, faite partiellement à l'origine pour d'autres qu'eux.

Si la médecine curative fait des progrès lents, à cause des contraintes objectives connues : manque de médecins et surtout de personnel para-médical compétent et intéressé par le travail, survivance d'une médecine et d'une pharmacie inadaptées aux réalités économiques du pays (trop grand nombre de spécialités importées), la médecine préventive retient, à raison, l'attention des responsables algériens de la santé.

Cependant, les moyens mis à leur disposition restent très en deçà des besoins. On a estimé qu'un service de médecine préventive efficace coûte 2 milliards de dinars algériens, soit 2/3 du budget de l'Etat.

**TABEAU I : Equipement Sanitaire en Algérie**

DEPARTEMENTS	Population 1966 en milliers	Nombre de lits (31/12/1967)	Nombre de lits (31/12/62)	Lits 67 Lits 62	Nombre de Médecins 1967	Médecins, Habitants
Alger .....	1.648	12.536	11.685	1.07	1.655	800
Annaba .....	950	4.834	4.641	1.04	144	6.600
Aurès .....	765	1.644	1.323	1.24	44	17.400
Constantine ..	1.513	4.218	4.577	0.92	173	8.700
El-Asnam ....	870	2.196	1.892	1.16	42	18.800
Médéa .....	790	1.770	1.676	1.05	43	20.200
Mostaganem ..	779	1.713	1.505	1.14	95	8.200
Oran .....	958	5.167	5.887	0.88	233	4.000
Oasis .....	506	1.258	700 *	1.80	71	11.500
Saoura .....	211					
Saida .....	237	614	570	0.91	8	29.600
Sétif .....	1.238	1.793	1.972	1.08	57	17.200
Tiaret .....	362	1.109	1.028	1.22	34	6.500
Tizi-Ouzou ...	831	2.289	1.874	0.92	58	4.300
Tlemcen .....	444	1.581	1.712	0.92	60	7.400
<b>Total ..</b>	<b>12.102</b>	<b>42.722</b>	<b>41.042</b>	<b>1.09</b>	<b>1.617</b>	<b>7.800</b>

\* Estimation

(Source : Ministère de la Santé)

Or le budget du Ministère de la Santé est le suivant :

**TABLEAU 2 : (En milliers de DA)**

	1966	1967
Fonctionnement . . . . .	272.300	280.000
% du budget total . . . . .	9,6	8,6
Equipement . . . . .	6.900	11.700
% du budget total . . . . .	0,7	0,9

Il s'en suit que les bénéfices de ces efforts vont surtout à la population urbaine, (de l'ordre de 38 % du total) surtout dans la lutte contre la mortalité infantile.

A ce sujet, les naissances assistées d'un médecin, d'une sage femme régulière ou des deux ne sont pas encore la majorité, comme le montre le tableau 3 suivant, donnant le pourcentage de telles naissances en 1964 et 1965. On constate un léger progrès, la constante disparité urbain-rural et côte - hinterland.

**TABLEAU 3**

1 9 6 4		1 9 6 5	
Département	%	Département	%
Alger . . . . .	40,0	Alger . . . . .	44,6
Constantine . . . . .	28,2	Constantine . . . . .	30,5
Oran . . . . .	26,1	Oran . . . . .	26,6
Annaba . . . . .	15,9	Saoura . . . . .	20,3
Aurès . . . . .	13,9	Annaba . . . . .	18,9
Tlemcen . . . . .	13,6	Aurès . . . . .	18,9
Tizi-Ouzou . . . . .	12,8	Sétif . . . . .	17,1
Sétif . . . . .	12,3	Tizi-Ouzou . . . . .	16,4
Oasis . . . . .	11,9	Médéa . . . . .	14,0
Mostaganem . . . . .	10,9	Mostaganem . . . . .	13,5
Médéa . . . . .	10,2	Tlemcen . . . . .	12,9
Saoura . . . . .	10,0	El-Asnam . . . . .	10,2
Tiaret . . . . .	8,2	Oasis . . . . .	8,0
El-Asnam . . . . .	5,6	Tiaret . . . . .	6,1
Saïda . . . . .	5,2	Saïda . . . . .	5,5
Ensemble . . . . .		Ensemble . . . . .	
Algérie . . . . .	19,2	Algérie . . . . .	22,6

Source : Sous-Direction des Statistiques

## 2 — Allocations familiales :

— aide dont le montant est proportionnel au salaire du travailleur suivant les taux et plafonds suivants :

	% du salaire	Plafond
Enfants de moins de 10 ans ....	15 %	24 DA
Enfants de plus de 10 ans .....	20 %	32 DA

Ces taux moins élevés que ceux d'avant 1962, sont, semble-t-il, dictés par un souci de frein à une natalité jugée trop forte. Le décret n° 65-75 du 23 mars 1965 les fixant peut avoir été dicté également par un souci d'uniformisation des taux et d'économie budgétaire.

Les allocations familiales sont dues pour chaque enfant à partir du premier jour du mois de sa naissance. Elles sont versées jusqu'à l'âge de 14 ans même si l'enfant n'est pas scolarisé.

Pour les enfants scolarisés une prime de 25 DA est versée chaque année au mois d'octobre et les allocations sont maintenues jusqu'à 21 ans pour eux et pour les infirmes. Les apprentis bénéficient des allocations jusqu'à 18 ans.

En cas d'accidents de travail, de longue maladie ou d'emprisonnement, les allocations familiales sont maintenues pendant un certain temps.

Ce régime d'allocations familiales sous cette forme relativement avantageuse ne touche cependant que les salariés non agricoles. Or au moment du recensement de la population, parmi 1.725.000 occupés plus de la moitié se trouvent dans l'agriculture. Si l'on y ajoute l'ensemble des petits commerçants et artisans avec leurs aides, le nombre de bénéficiaires d'allocations familiales ne doit pas dépasser 600.000. En supposant que dans un ménage un seul membre bénéficie des allocations familiales, 30 % des ménages algériens, au plus, sont touchés.

De plus, le niveau du plafond à 24 DA ne constitue pas un stimulant, assez fort pour influencer sur la natalité. La question reste cependant posée, de savoir si ce stimulant ne joue pas au delà d'un certain nombre d'enfants, tel que le coût marginal subjectif d'élevage de l'enfant baisse.

## 3 — Sécurité sociale :

Or il se trouve que les bénéficiaires d'allocations familiales sont également, dans la quasi totalité des cas, inscrits à une caisse de sécurité sociale, instituée par l'arrêté du 6 mai 1941 et modifiée partiellement en 1957 et 1963.

En 1963, il y a eu fusions des anciennes caisses en 3 caisses régionales de régime général, sous la tutelle du ministre du travail et des affaires sociales.

Pour le régime particulier, il existe une dizaine d'autres caisses qui se distinguent les unes des autres par :

- la procédure de prise en charge, assez souvent bureaucratique.
- les avantages accordés aux affiliés.

Dans l'ensemble, cette hétérogénéité des caisses rend difficile leur gestion. Les inégalités de traitement des affiliés de caisse sont incompréhensibles.

C'est pourquoi le ministère du travail et des affaires sociales envisage une réforme du système, qui doit correspondre davantage aux options du pays. Cette réforme doit aller dans le sens d'une uniformisation et d'une meilleure gestion du système.

Du point de vue de l'incidence de la sécurité sociale sur la santé publique, il va sans dire qu'elle favorise la médecine privée de standing médiocre. La baisse de la mortalité infantile en bénéficie cependant, les parents assurés ayant davantage recours au médecin. Il n'en reste pas moins que, comme le régime des allocations familiales, celui de la sécurité sociale a des effets peu prépondérants, voire négligeables sur le niveau de la fécondité.

Qu'en est-il alors de la politique fiscale ?

#### 4 — Politique fiscale :

L'Algérie perpétue dans ce domaine une politique conçue dans un esprit franchement nataliste.

L'impôt sur les traitements et salaires, qui est le plus populaire des impôts directs frappe les individus suivants 8 catégories (applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 67).

- 1 — non marié, sans enfants à charge
- 2 — non marié, un enfant à charge
- 3 — non marié, 2 enfants à charge  
marié, sans enfants à charge
- 4 — non marié, 3 enfants à charge
- 5 — non marié, 4 enfants à charge, ou plus  
marié, 1 enfant à charge
- 6 — marié, 2 enfants à charge
- 7 — marié, 3 enfants à charge
- 8 — marié, 4 enfants à charge, ou plus

Les 2 tableaux suivants donnent quelques exemples des montants prélevés pour un salaire donné.

**TABLEAU 3 : NON MARIÉS**

Montant de l'I.T.S. prélevé

SALAIRES	I T S			
	1 ou 2	2 ou 3	3 ou 4	4 ou 5
250	0	0		
500	4,20	2,80	2,20	1,80
1.000	18,50	10,50	9,50	66,50
1.200	27,00	15,00	13,80	7,80
1.500	36,70	23,30	18,70	9,80
1.800	44,10	33,30	22,50	11,70
2.000	49,00	41,00	25,00	13,00
5.000	122,50	102,50	62,50	32,50
10.000	245,00	205,00	125,00	65,00

ITS : Impôts sur traitement et salaires.

**TABLEAU 4 : MARIÉS**

Montant de l'I.T.S. prélevé

SALAIRES	E N F A N T S			
	3 ou 5	5 ou 6	6 ou 7	7 ou 8
250	0	0	0	0
500	4,00	2,50	0	0
1.000	16,00	3,00	7,00	4,50
1.200	23,10	3,70	11,90	8,80
1.500	28,50	7,50	15,00	11,20
1.800	34,20	14,40	18,00	13,50
2.000	38,00	20,00	20,00	15,00
5.000	95,00	150,00	50,00	37,50
10.000	190,00	300,00	100,00	75,00

I.T.S. Impôts sur traitement et salaires

Dans l'esprit du législateur, l'impôt sur le salaire doit avantager la famille nombreuse. Or l'examen des tableaux 3 et 4 montre que ces avantages sont symboliques, surtout, pour les bas salaires, qui sont les plus courants.

Il s'agit donc, en matière fiscale plus de relan d'un esprit populationniste, que d'une politique d'encouragement à la natalité.

Le haut niveau de la fécondité algérienne ne s'explique pas de façon déterminante par la politique sociale et fiscale, la politique médicale jouant assurément un certain rôle. La pression démographique

exercée sur une économie non intégrée et faible se traduit par une poussée migratoire assez forte qu'il convient d'examiner.

#### 5 — Politique d'émigration :

L'émigration des Algériens à l'étranger a commencé depuis plus d'un demi siècle et a suivi un chemin complexe pour aboutir, au lendemain de la libération à une situation non dépourvue de problèmes.

Principalement orientée vers la France, avec laquelle l'Algérie entretient des rapports spéciaux, cette émigration a vite revêtu un aspect politique.

Pour la France, il s'agit de :

— Diversifier ses sources en main d'œuvre pour assurer la compétitivité.

— Répondre à des courants d'opinion publique, pas toujours très favorables à l'Algérie.

— Disposer d'une carte pour les négociations relatives à d'autres aspects de ses relations avec l'Algérie.

Pour l'Algérie, il s'agit de :

— Réduire les tensions sur son économie déjà éprouvée par la guerre et le départ d'une population consistante de consommateurs d'un bon niveau.

— Résorber indirectement une partie du chômage.

— Procurer quelques rentrées de devises.

— Protéger ses ressortissants à l'étranger et améliorer leurs conditions d'existence.

Un accord est intervenu en mai 1964 pour concilier les points de vue. Il porte notamment sur le « contingent » de main d'œuvre algérienne, admissible en France, sur la sélection de nouveaux partants, sur les conditions d'accueil (logement, contrat de travail).

Les termes de l'accord ont été diversement appliqués. Il est intéressant de se demander comment ont évolué certaines caractéristiques de l'émigration algérienne au cours du temps pour entrevoir des perspectives d'avenir.

#### 5.1 *Trend des départs*

Les départs mensuels suivent des fluctuations, dues à plusieurs facteurs complexes non isolables : niveau de conjoncture dans le pays, gestion locale des bureaux de main d'œuvre, événements politiques... Mais sur plusieurs années, la tendance est à la hausse, comme le montrent les tableaux et le graphique suivant.

Le contingent de 12.000 départs, admis par les accords de 1964 semble avoir été calculé sur des données du moment et basé de la part des Algériens sur un optimisme que le temps a vite démenti.

Actuellement (fin 1968) il semble que le contingent pourrait facilement être porté à 50.000 pour quelques années.

La presse révèle un chiffre de 35.000 selon les dernières négociations d'octobre 1968.

TABLEAU 5

Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
1964					369	707	550	550	832	892	931	1.271	6.102
1965	937	2.364	1.445	1.081	1.266	821	667	1.307	1.357	1.586	1.474	1.550	15.855
1966	1.279	1.367	1.912	2.439	1.964	486	1.240	846	1.144	1.431	1.656	1.774	17.498
1967	1.318	1.721	1.345	2.498	1.724	1.226	1.880	2.031	1.765	2.680	2.879	2.125	23.952
1968	2.146	3.037	2.489	2.183	1.735	2.219							

(Source : MINISTERE DU TRAVAIL. SOUS-DIRECTION DE L'EMIGRATION)

Départ des travailleurs algériens en France, depuis les accords de 1964.

**TABLEAU 6**

Autorisation de départ selon la situation de famille

	2 <sup>e</sup> Trimestre 1964		1965		1966		1967	
	Célibataires	37.6	1.786	31.9	6.126	28.7	5.546	32.8
mariés moins de 2 enfants	36.5	1.733	33.7	6.473	33.3	6.435	31.0	8.290
mariés plus de 2 enfants	25.9	1.229	34.3	6.573	37.9	7.325	36.2	9.667
<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>4.748</b>	<b>100</b>	<b>19.177</b>	<b>100</b>	<b>19.306</b>	<b>100</b>	<b>26.715</b>

Le tableau montre que la part des mariés ayant plus de 2 enfants à charge à la priorité des départs, malgré la poussée en 1967 de célibataires.

5.2 *Glissements des caractéristiques d'âge, de formation professionnelle et d'état matrimonial.*

**TABLEAU 7**

Autorisation de départ selon l'âge des candidats.

	2 <sup>e</sup> Trimestre 1964		1965		1966		1967	
	Moins de 25 ans	45.1	2.140	39.6	7.601	38.8	7.489	43.7
25 à moins de 45 ans	46.7	2.218	51.9	9.948	51.8	10.007	51.6	13.777
45 ans et plus	8.2	390	8.5	1.828	9.4	1.810	4.7	1.259
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>4.748</b>	<b>100</b>	<b>19.177</b>	<b>100</b>	<b>19.306</b>	<b>100</b>	<b>26.715</b>

Ces données ne sont pas assez fines pour permettre une conclusion définitive. Cependant les autorisations de départ sont accordées au vu de certains caractères du candidat, dont la charge familiale : cela explique la forte proportion des plus de 25 ans. Mais l'année 1967 semble indiquer un tournant, avec un accroissement substantiel de la part des moins de 25 ans.

Pour l'instruction et la formation professionnelle, les remarques suivantes peuvent être faites :

TABLEAU 8

Autorisations de départ selon le niveau d'instruction des candidats.

	2 <sup>e</sup> Trimestre 1964		1965		1966		1967	
	Illettrés	65.5	3.108	68.3	13.094	61.5	11.879	71.9
Savent lire et écrire	23.6	1.122	24.4	4.678	28.9	5.584	22.1	5.896
Certificat d'études et plus	10.9	518	7.3	1.405	9.6	1.843	6	1.614
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>4.748</b>	<b>100</b>	<b>19.177</b>	<b>100</b>	<b>19.306</b>	<b>100</b>	<b>26.715</b>

TABLEAU 9

Répartition des travailleurs algériens en France par qualification professionnelle

	au 31.9.1952	au 31.9.1967
Manœuvres et ouvriers spécialisés	95.9	87.7
autres	4.1	12.3
	100	100

### 5.3 Revenus

L'étude reste à faire sur les revenus issus de l'étranger et leurs utilisations dans l'économie nationale. Les chiffres ne sont d'ailleurs pas connus.

Il semble que le montant des envois d'argent des travailleurs algériens en France soit du même ordre que celui des recettes fiscales d'origine pétrolière (600 millions de dinars). Cette somme représente un ordre du grandeur de 5 % du revenu national. De ce fait, la question de l'émigration pour l'Algérie revêt un aspect important.

Une autre source, non moins importante, est constituée par les capitaux des commerçants et industriels algériens, installés à l'étranger. Le gouvernement algérien a entrepris d'attirer ces capitaux pour des investissements domestiques par des mesures portant sur :

- le code des investissements
- la forme des entreprises à créer (sociétés mixtes).

5.4 Plus immédiatement *démographique* est la question de l'existence, d'une relation entre migrations à l'étranger et fécondité.

Les statistiques, actuellement, ne permettent aucune conclusion. Mais il semble, a priori, que l'absence du mari joue en faveur d'une restriction. Or, les retours périodiques et accessoirement les allocations familiales jouent dans l'autre sens.

Par ailleurs, il est intéressant de signaler que les migrations de familles semblent se développer, tout en restant sans commune mesure avec l'effectif d'hommes seuls.

Est-ce à dire que l'Algérie n'offre pas de perspectives de développement ?

## 6 — Perspectives de développement

Nous ne traiterons pas d'éducation et de planification des naissances, abordés par ailleurs au cours de ce colloque, quoique ces deux questions soient l'une au centre du problème du développement, l'autre au centre des controverses à son sujet. Nous aborderons quelques aspects de l'agriculture et rappellerons l'orientation algérienne en matière d'industrialisation pour voir quels peuvent en être les effets sur la population.

### 6.1 L'agriculture

Le banquet algérien a été décrit par le professeur G. Destanne de BERNIS dans la revue *Esprit* (mars 1958, pages 479 à 490). Il avait abouti à la conclusion suivante.

	Ressources locales	Disponibles
Calories nettes/jour/ habitant	2122	2070
Protides /jour/ habitant	72	66
Lipides	24	25
Calcium	0,53	0,50
Phosphore	1,67	1,64
Rapport Ca/Ph	0.31	0.30

Il s'en suit que l'Algérie était à l'époque parfaitement capable de nourrir ses habitants, la dépendance politique ne pouvant se justifier sur la base d'un argument « d'aide à l'Algérie pour se nourrir ». Le spectre de la famine a d'ailleurs été maintes fois agité, pour dissuader les Algériens de revendiquer le droit à l'indépendance.

Nous avons repris les mêmes calculs que ceux qu'avait entrepris le Professeur G. Destanne de Bernis, suivant la même méthodologie, mais pour une époque plus récente et avec des coefficients légèrement différents, fournis par l'actuel Institut National de la Santé, à Alger. Il ressort :

	Production	Importations — Exportations	Consommation
Calories	1737 animales 10.1	690 animale 1.1	2427 animale 11.3
Protides	61 végétales 50.9	19.3 végétale 18.2	80.3 végétales 69
Lipides	23	4	27
Calcium	0.4	0.09	0.49
Phosphore	1.43	0.5	1.93
Ca / Ph	0.28	0.18	0.25

Nous constatons une baisse sensible, explicable par les facteurs suivants :

1° La dégradation inéluctable de l'appareil statistique, qui se traduit par une sous-estimation des récoltes, méconnaissance de l'autoconsommation, assez forte dans une économie surtout agricole avec un secteur traditionnel important et des circuits parallèles !

2° La prise en compte de « moyennes » des productions de 1964, 1965 et 1966, quelquefois des médianes ou des modes, selon l'avis des statisticiens agricoles. Pour les caprices du climat maghrébin, ces chiffres n'ont pas grande signification ; pour si peu d'années, en tout cas, ils sont en deçà des capacités et des rendements maximaux possibles.

3° La régression de l'activité économique consécutive à la guerre et à l'après guerre de libération. Ce fait se traduit par :

— La diminution des terres utilisées par l'agriculture :

SECTEUR MODERNE		SECTEUR TRADITIONNEL		ENSEMBLE	
1957	1964	1957	1964	1957	1964
2.825.400	2.303.000	44.605.200	40.147.100	47.430.500	42.450.100

(Source : Ministère de l'Agriculture).

Cette diminution est assez sensible pour influencer sur le niveau des récoltes.

— la baisse du niveau général de la technologie

— la désorganisation des circuits commerciaux, qui a joué dans le sens du découragement pendant quelques temps et qui s'est traduit par des déperditions.

A l'avenir, il faut s'attendre à un accroissement de la productivité en agriculture et surtout, de la production, par suite :

— des travaux en cours pour l'aménagement des plaines irriguées,

— de la mise en culture de terres retournées à la friche,

— de la récupération de certaines terres, autrefois destinées à des cultures spéculatives à demande intérieure inexistante (vigne à vin).

— de la restauration à long terme de certaines terres érodées et de la « maximisation du rapport homme-sol » (MONJAUZE).

— de la mise en application de la réforme agraire. Celle-ci non encore publiée (1), aura d'énormes conséquences sur l'économie algérienne, si :

— elle met au clair un statut juridique de la terre, qui soit à la fois un stimulant pour les paysans et un encouragement à la mise en commun des facteurs de production et de certains services (commercialisation).

(1) Cependant l'avant projet de révolution agraire a été publié dans cette revue in *Revue Algérienne* vol. V. n° 2 juin 1968.

— elle redéfinit la politique de la jachère qui, selon l'avis du géographe MAKHLOUF, aura pour conséquence de mieux utiliser des terres qui servent une année sur deux ou une année sur trois.

— elle encourage l'élevage pour établir l'équilibre protidique actuellement inexistant et rétablir le déséquilibre du rapport calcium/phosphore.

— elle réduit l'apport de calories étrangères, qui pèse sur la balance au détriment de biens de production nécessaires à l'industrialisation.

6-2 *Cette industrialisation* est inscrite dans l'orientation générale de l'économie du pays. Cependant, il ne s'agit pas de n'importe quelle industrialisation, réalisée dans n'importe quelles conditions.

Les perspectives d'avenir tracées par SAMIR AMIN dans son ouvrage « l'économie du Maghreb » (volume 2, pages 191 à 209) donne une idée des objectifs que l'on peut raisonnablement se fixer pour 1990, pourvu que soit

- réalisée l'intégration maghrébine
- reconvertie et modernisée l'agriculture
- orientés, selon un plan, les investissements.

Les calculs de l'auteur se basent sur un taux de croissance démographique plus faible que le taux admis actuellement.

Il faut alors s'interroger sur l'évolution comparée du revenu national et de la croissance démographique.

Quelle que soit cette évolution, il en résulte nécessairement le besoin d'une politique claire en matière de population.

Au cours de l'année 1968, des événements laissent penser que cette idée mûrit :

— création d'une Commission Nationale de réflexion sur le planning familial

— création du Conseil National Economique et Social, qui a inscrit ce problème comme un chapitre de ses futurs travaux.

— le premier Séminaire National sur la Formation fait allusion à la question, dans une de ses recommandations.

— publicité autour des procès d'abandons de familles et sévérité croissante de la justice en matière de divorces.

Tant que cette politique globale n'aura pas été tracée, il sera difficile de porter un jugement sur l'impact réel sur la population, d'une mesure isolée, d'ordre sanitaire, social, fiscal ou autre.

Ahmed Malek BAHRI

*Ingénieur Statisticien-Economiste*

**BIBLIOGRAPHIE**

- Recensement général de la population algérienne 1966 Données abrégées.
- Bulletin de l'émigration Ministère du travail Sous-Direction de l'émigration.
- Journal Officiel de la République Algérienne.
- Code des Investissements (Caisse Algérienne de Développement)
- Bulletin de statistique agricole Ministère de l'Agriculture.
- Revue Esprit Mars 1958
- Séminaire Statistique n° 2 Alger 1967
- SAMIR AMIN : l'Economie du Maghreb (éditions de Minuit 1966).
- TAYEB BELLOULA : Les Algériens en France (ENA - Alger 1965).
- AMOR BENYOUSSEF : Populations du Maghreb et Communauté à quatre (SEDES - 1967).
- ALEXIS MONJAUZE : essai sur l'utilisation rationnelle des terres en zone aride et semi-aride (ALGER - 1960).
- ANDRE TIANO : le Maghreb entre les mythes (PUF - 1967).